

## COMPTE RENDU

### SEANCE DU 19 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vry, convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

**Etaient présents** : MAST Dominique, GHIZZO Frédéric, AMBROSETTI Jessica, KELSEN Alan, DUBOIS Nathalie, PERREIN Alain, BIBET Laurent, BONNET Julie, ALBRECHT Cindy, HOFFMANN Fabienne, MELY Arthur, MARTIN Christopher et LOSSON Michaël.

**Etaient absents** : SCHMITT Jean-Dominique, excusé, donne procuration à Alain PERREIN. RUPPERT Virginie, excusée, donne procuration à Dominique MAST.

Madame Jessica AMBROSETTI a été désigné secrétaire de séance.

**Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.**

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

#### **1-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Délibérant sous la présidence de Monsieur Frédéric GHIZZO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les résultats du compte administratif 2019.

#### **2- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019**

Le conseil municipal, considérant que les opérations sont régulières, déclare que le compte de gestion pour l'année 2019, dressé par le Receveur Municipal, Monsieur Marc VILLIBORD, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **3 -AFFECTATION DU RESULTAT**

Report en fonctionnement au compte 002 : 284 533.49 euros.

#### **4- VOTE DES 3 TAXES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de ne pas appliquer d'augmentation et de garder le taux des trois taxes pour l'année 2020 qui sont les suivantes :

- Taxe d'habitation : 19.88%
- Taxes foncières sur les propriétés bâties : 12.51%
- Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 39%

#### **5- BUDGET PRIMITIF 2020**

Après exposé du Maire et délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le budget primitif de l'exercice 2020 qui s'établit et s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 673 633.49 euros
- Section d'investissement : 283 488.62 euros

## **6- POSTE SECRETAIRE DE MAIRIE – CREATION EMPLOI**

Après exposé du Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> août 2020.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint administrative principal 2<sup>ème</sup> classe, sur la base du 6<sup>ème</sup> échelon (indice brut 381 – indice majoré 351).

## **7- TRAVAUX MUR DU CIMETIERE**

Après exposé du maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise SARL CIULLA André de Metz-Vallières d'un montant de 1080 euros HT soit 1296 euros TTC concernant la reprise de maçonnerie du mur du cimetière.

## **8- ACHAT ORDINATEUR PORTABLE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise INGEDUS de Metz pour un montant de 1470.04 euros HT soit 1764.04 euros TTC concernant l'achat d'un ordinateur portable ainsi qu'un vidéo projecteur.

## **9- DEFENSE INCENDIE – CLOS DES VIGNES**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de VEOLIA d'un montant de 4 164.84 euros TTC concernant la fourniture et la pose d'une borne incendie au lotissement « Le Clos des Vignes ».

Le conseil municipal charge le Maire de demander des subventions afin d'aider au financement de ce projet.

Le conseil municipal demande qu'une convention d'aide au financement de 50% soit signée avec SARL BRODOR IMMO, propriétaire de la tranche du lotissement et charge le Maire de signer les documents nécessaires.

## **10- FAUCHAGE – CHEMINS COMMUNAUX**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire procéder au fauchage des accotements des chemins communaux pour un coût de 80 euros l'heure.

## **11- ECLAIRAGE PUBLIC**

Après exposé du maire suite aux travaux de renouvellement d'une partie de l'éclairage public en « LED », le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter d'autres subventions afin de financer ce projet.

## **12- POSE D'UNE CUVETTE A DEBORDEMENT DES EAUX PLUVIALES**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la modification du projet d'évacuation des eaux pluviales partie sud du lotissement « Le clos des Vignes III » en autorisant la pose d'une cuvette à débordement près de la place de retournement.

## **13- COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTES**

MELY Arthur

TCHOULFIAN Georges

DUBOIS Nathalie

MARTIN Christopher

PERREIN Alain

AMBROSETTI Jessica

RITZ Bernard

KELSEN Alan

PAUL Jérôme

BONNET Julie

BIBET Claire

KLEIN Michel

GHIZZO Frédéric  
POTIER Fabien  
MOISAN Jean-Pierre  
RUPPERT Virginie  
HIBLOT Hervé  
MATHIS Laurent

MATHIS Pierre  
LEMOINE Patrick  
SCHEIDER Didier  
ANSELMO Patrick  
CHAPPUIS Gilles  
LAGRUE Maurice

#### **14- NOMINATION COORDONNATEUR COMMUNAL**

Le conseil municipal accepte de nommer Madame ORTIS Stéphanie comme coordonnateur communal au recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier 2021 au 20 février 2021.

Le coordonnateur communal recevra 16.16 euros pour chaque séance de formation et bénéficiera d'une augmentation ponctuelle de son régime indemnitaire (RIFSEEP) ou d'heures supplémentaires.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h45.**

**Le Maire,**

**Dominique MAST**